

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 avril 2015 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre

Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

**RÉSOLUTION NO: 4664-15**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin**

**APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :**

**3.4 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2015;**

**8.2 Municipalité de Saint-Côme-Linière;**

**8.3 Desjardins Entreprises;**

**9.2 Demande de certificat d'autorisation;**

**9.3 Compacteur.**

**ADOPTÉE**

**À 19h35, Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile prend son siège.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée.

## **RÉSOLUTION NO: 4665-15**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 26 MARS 2015**

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron  
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 26 mars 2015 soit accepté en modifiant la résolution #4657-15 comme suit : « la période comprise entre le 04 avril 2015 » au lieu de : « la période comprise entre le 04 avril 2014 ».**

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 23 avril 2015;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2015;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2015, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2015.

## **RÉSOLUTION NO: 4666-15**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon  
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :**

**#C-1500196 à #C-1500286 inclusivement,  
#P-1500088 à #P-1500129 inclusivement.  
Pour un déboursé total de 527 382.92\$.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO: 4667-15**

### **RÉVISION DES COÛTS POST-FERMETURE DU LET**

- CONSIDÉRANT** que la Régie avait donné mandat à Genivar Inc. par l'adoption de sa résolution #3817-09, le 19 mars 2009, afin d'établir les coûts/mètre cube à placer dans la Fiducie Environnementale de la Régie pour la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2014 inclusivement et que les résultats de cette étude ont été acceptés par le MDDELCC (correspondance datée du 14 septembre 2010);
- CONSIDÉRANT** qu'en date du 11 mars 2015, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a demandé à BPR Environnement Inc. et à WSP Canada Inc. une offre de services dans ce dossier, à l'effet d'établir les coûts/tonne métrique de matières enfouies que la Régie devra placer dans sa Fiducie pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2019 inclusivement;
- CONSIDÉRANT** que seulement WSP Canada a déposé une offre dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que les coûts demandés sont sur une base horaire et estimés globalement à 3 530.00\$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Elzéar Dupuis  
**APPUYÉ** par Monsieur Jeannot Drouin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accorde à WSP Canada Inc. le mandat cité dans le préambule de la présente résolution et ce, selon l'offre déposée, laquelle est datée du 02 avril 2015 pour un montant maximum de 3 530.00\$ plus taxes.

### **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO: 4668-15**

### **APPUI MRC BELLECHASSE**

- CONSIDÉRANT** qu'en date du 27 mars 2015, Monsieur Christian Noël, directeur général adjoint à la MRC de Bellechasse a adressé au directeur général de la Régie, Monsieur Roger Turcotte et ainsi qu'à d'autres représentants d'entités œuvrant dans la gestion de lieu d'enfouissement dans la région, afin de savoir si ces entités accepteraient de se joindre à la MRC de Bellechasse pour défrayer à parts égales les honoraires d'avocats pour s'adresser à la Cour du Québec dans le but de démontrer que le ministère applique de façon démesurée et exagérée l'article 41 du REIMR lorsqu'il émet des avis de non-conformité pour des manquements pour le recouvrement journalier et impose ensuite des amendes salées. Les honoraires se situeraient entre 10 000.00\$ et 15 000.00\$;

**CONSIDÉRANT** que ce sujet a également été discuté le 09 avril dernier avec d'autres représentants de divers lieux d'enfouissement technique et d'un représentant de l'AOMGMR lors d'une rencontre à Neuville;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Elzéar Dupuis  
**APPUYÉ** par Monsieur Jean-Marc Paquet  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accorde son appui à la MRC de Bellechasse dans ce dossier;

**QUE** ce conseil accepte de défrayer à part égale les honoraires demandés par les avocats dans ce dossier, lesquels sont estimés à un maximum de 15 000.00\$, conditionnellement à ce qu'un minimum de quatre (4) entités acceptent également de défrayer leur part d'honoraires dans ce dossier.

### **ADOPTÉE**

À 20h05, Monsieur Éric Maheux, président demande le huis clos.

À 20h20, Monsieur Michel Breton demande que le huis clos soit levé.

### **RÉSOLUTION NO: 4669-15**

#### **SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE**

**CONSIDÉRANT** que la Régie a reçu le 20 mars 2015 un avis de non-conformité daté du 18 mars 2015, lequel a été émis par le MDDELCC suite à une visite effectuée le 25 février 2015 par un inspecteur de ce ministère;

**CONSIDÉRANT** que cet avis porte sur le recouvrement journalier des matières résiduelles (art. 41, 2<sup>e</sup> paragraphe REIMR);

**CONSIDÉRANT** que cet avis a été déposé aux membres de ce conseil lors de la séance régulière tenue le 26 mars 2015;

**CONSIDÉRANT** que le 31 mars 2015, le même ministère a émis à la Régie une sanction administrative pécuniaire au montant de 2 500.00\$ à la Régie dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier a fait un résumé verbal du dossier;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Rosaire Paquet, contremaître à la Régie a également eu la chance de s'adresser aux membres de ce conseil au cours de cette assemblée;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un chèque en paiement de cette sanction administrative pécuniaire;**

**QU'une correspondance soit adressée à Monsieur Paquet dans ce dossier.**

**ADOPTÉE**

### **CORRESPONDANCE**

#### **Recyclage ÉcoSolutions Inc.**

**La Régie a reçu de Recyclage ÉcoSolutions Inc. une « certification platine » pour avoir évité le rejet dans l'atmosphère de plus de 580 tonnes équivalentes de CO<sup>2</sup> en récupérant et recyclant les appareils contenant des gaz réfrigérants en 2014.**

#### **Municipalité de Saint-Côme-Linière**

**Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Côme-Linière, Monsieur Yvan Bélanger a adressé en date du 20 avril 2015 au nom de cette municipalité, une correspondance à Monsieur Éric Maheux, président de la Régie, sollicitant la négociation d'une entente concernant des compensations pour l'opération d'un lieu d'enfouissement technique et d'un écocentre sur le territoire de la dite municipalité.**

**Suite aux discussions que les directeurs généraux de la municipalité et de la Régie ont eues, une résolution de la municipalité devait nous parvenir sous peu dans ce dossier.**

#### **Résolution #2110-99**

**Suite à une demande d'information formulée par un membre du conseil lors de la dernière rencontre, le directeur général et secrétaire-trésorier a remis à chacun des membres copie de la résolution #2110-99 adoptée le 25 mars 1999.**

#### **Fiducie de la Régie**

**En date du 20 avril 2015, Madame Geneviève Chamberland de Desjardins Entreprises a avisé la Régie que les honoraires pour l'administration de la Fiducie Environnementale pour la gestion Post-fermeture du lieu d'enfouissement seront majoré de 10% par année à partir du 17 juillet prochain jusqu'à ce que le montant de 4 500.00\$ plus taxes par année soit atteint. Ainsi, en 2015, la Régie aura à payer 2 200.00\$ plus taxes, en 2016, 2 420.00\$ plus taxes ainsi de suite.**

**Les membres de ce conseil demandent au directeur général et secrétaire-trésorier de vérifier avec Desjardins ainsi qu'auprès de d'autres établissements financiers les coûts annuels et de faire rapport à une prochaine rencontre.**

### **RÉSOLUTION NO: 4670-15**

#### **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Poulin  
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie soit autorisé à déposer auprès de la direction Régionale du MDDELCC une demande de certificat d'autorisation afin de pouvoir utiliser du verre recyclé, de la terre décontaminée ainsi que du mâchefer démétalisé comme matériaux de recouvrement journalier;**

**QUE les frais inhérents lesquels sont estimés à 1 124.00\$ soient payables par la Régie.**

**ADOPTÉE**

## **INFORMATIONS**

### **BPR Infrastructure Inc.**

Les membres de ce conseil sont informés de l'avancement des plans et devis, des extras demandés ainsi que de l'estimé préliminaire des travaux concernant la construction de deux (2) nouvelles cellules, de même que du recouvrement final de trois (3) cellules.

### **Compacteur 826G**

Des informations sont également données aux administrateurs concernant la réparation du compacteur de la Régie.

## **RÉSOLUTION NO: 4671-15**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier  
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE la présente assemblée soit levée à 21h08.**

**ADOPTÉE**

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ÉRIC MAHEUX**

**ROGER TURCOTTE**